



# APPRENTI-E EN SITUATION DE HANDICAP :

## QUELQUES SPECIFICITES A NOTER

- Pas de limite d'âge**  
Toute personne en situation de handicap peut signer un contrat d'apprentissage quel que soit son âge.
- Possibilité d'allonger le contrat de travail d'une année**  
Si la situation de handicap le justifie, la durée du contrat peut être allongée d'une année.
- L'apprentissage permet de répondre à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés**  
Une entreprise de plus de 20 salariés a pour obligation de recruter 6% de sa masse salariale de travailleurs handicapés. Un-e apprenti-e compte pour une unité.  
Dans le cas contraire, elle versera la contribution volontaire équivalente.
- Des aides financières spécifiques** (cf. fiche aides financières)  
L'AGEFIPH aide les entreprises privées par l'attribution de primes dont le montant varie selon la durée du contrat, jusqu'à 9 000€ pour un contrat de 36 mois. Une aide financière à la fonction et à la formation des tuteurs est également proposée.  
Le FIPHFP propose aux employeurs publics la prise en charge du cout pédagogique de la formation en CFA et la prise en charge de 80% du reste à charge du cout salarial (rémunération et charges patronales résiduelles déduction faite des autres subventions obtenues par l'employeur). Des aides au tutorat sont possibles.  
Dans les deux cas, des aides à la pérennisation des emplois sont possibles : 1600€ pour un CDI dans le secteur public et 4 000€ pour un CDI à temps plein pour le secteur privé.
- Les situations de travail et de formation peuvent être aménagées**  
Si la situation de handicap le nécessite, un professionnel peut vous aider à identifier les solutions à mettre en œuvre en termes d'aménagement du poste de travail. La formation peut elle aussi être aménagée.  
Des aides à la compensation du handicap sont financées par l'AGEFIPH ou le FIPHFP selon le type d'employeur.
- Dans toutes les étapes des professionnels vous accompagnent**  
**La mission d'appui à l'apprentissage du SRFPH : 05 57 81 45 93**
  - Audrey BAIGNEAU a.baigneau@srfph-aquitaine.fr
  - Cathy DENDIEVEL c.dendievel@srfph-aquitaine.fr
  - Frédéric DEBELFORT f.debelfort@srfph-aquitaine.fr

### Le service employeur du Cap emploi de votre département :

<b>24 - Périgueux</b> Carole COUDERT 05.53.54.70.76 contact@capemploi24.fr	<b>47 – Lot et Garonne</b> Anne LATROUITE 06 69 20 09 68 et 05 53 66 39 02 anne.latrouite@capemploi47.com	<b>33 - Gironde</b> service employeur 05 56 33 26 37 service.employeurs@capemploi33.org
<b>24 - Bergerac</b> Christine DELPEY 05.53.58.64.04 bergerac@capemploi24.fr	<b>40 et 64 - Pays Basque</b> Jean-Luc VERDIER 05 58 56 18 58 jluc.verdier@capemploi40-64pb.com	<b>64 - Béarn</b> Yacine EZZEHAR 05 59 14 82 96 - 06 45 50 17 30 y.ezzehar@capemploi64-bearn.fr Céline DUFOURCQ 05 59 14 75 55 - 06 43 89 16 09 c.dufourcq@capemploi64-bearn.fr